

**République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail**

Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier

**PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET
AGRICOLES, PHASE 2**

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



TERMES DE REFERENCE

**POUR LE
RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE**

FEVRIER 2026

1- CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION

L'Etat de Côte d'Ivoire prévoit de mettre en œuvre le Programme de Désenclavement des Zones Transfrontalières et Agricoles, Phase 2. La Banque a accepté de fournir le financement, l'appui à la mise en œuvre et le suivi du projet.

Pour faciliter la mise en œuvre du Projet, le Gouvernement a confié la gestion fiduciaire à l'AGEROUTE qui a mis en place une Cellule de Coordination du Programme de Désenclavement des Zones Transfrontalières et Agricoles, Phase 2. A ce titre, l'AGEROUTE à travers la Cellule de coordination a en charge la coordination et la gestion des activités du programme, y compris le suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

C'est dans ce cadre que la Cellule de coordination se renforce avec le recrutement d'un spécialiste en sauvegarde sociale en vue d'assurer la gestion sociale des investissements du programme conformément aux dispositions de la réglementation nationale et des politiques de la Banque.

2- TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité du Coordonnateur et la supervision du Chef de Service en Sauvegarde Environnementale et Sociale, le (la) spécialiste en sauvegarde sociale devra veiller au respect des prescriptions sociales et apportera son appui à toutes les activités nécessitant la prise en compte des aspects sociaux. De manière spécifique, le spécialiste en sauvegarde sociale est chargé notamment de :

- élaborer des TDR, d'effectuer les revues, l'examen et suivi, des Plans de Déplacement et de réinstallation, Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Plan de Participation, le Plan d'Action Genre et des études sociales ;
- contribuer à la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) en veillant à l'insertion, aussi bien dans le DAO que dans les marchés des travaux, des clauses types de sauvegarde relatives au PGES;
- superviser du point de vue technique l'exécution des activités sociales des entreprises dans le cadre des travaux;
- élaborer un rapport d'exécution présentant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet social dans la perspective de l'élaboration du rapport d'achèvement du projet ;
- vérifier l'effectivité de réinstallation des populations pour chaque site concerné;
- veiller à la vulgarisation des PAR au niveau des communes et localités concernées par les activités du Projet, pour une meilleure appropriation des principes qui régissent la réinstallation. A cet effet, des sessions de formation seront animées sur les contenus d'un PAR et les étapes à suivre pour sa mise œuvre ;
- identifier les acteurs clés à former dans le cadre du projet ;
- évaluer, réexaminer et contrôler, la conformité des activités du Projet avec le SSI;

- entreprendre les revues sociales régulières et préparer les rapports de suivi trimestriel/annuel sur les aspects sociaux avant les missions d'appui de la Banque ;
- Veiller à la mise en œuvre et suivi du mécanisme de gestion des plaintes
- s'assurer aussi que les rapports du projet comprennent un chapitre ou une section sur la mise en œuvre des aspects sociaux des activités et faire ressortir les difficultés et les solutions préconisées ;
- toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et l'atteinte des objectifs du projet.

3- QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4 minimum) en science sociale ou Environnement ou génie civil ;

- et justifier d'une expérience confirmée de 5 ans minimum dans la réalisation de deux plans d'action de réinstallation, restauration de moyen de subsistance de projet d'infrastructures ou avoir mis en œuvre deux plans d'action de réinstallation ;
- avoir réalisé au moins une (01) mission spécifique de surveillance sociale de projet financé par la Banque Africaine de Développement ou d'autres bailleurs ou d'autres bailleurs bi ou multilatéraux;

Le (la) candidat (e) au Poste de Spécialiste en sauvegarde sociale devra posséder les compétences suivantes :

Compétences techniques :

- bonne connaissance des standards environnementaux et sociaux des partenaires techniques et financiers ;
- expérience appréciable dans la conduite de démarches/approches participatives et inclusives, de consultation des acteurs et de gestion des risques en matière de suivi environnemental et social ;
- bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, PPT, gestion de projet et Internet notamment) ;
- bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse avec un sens du détail ;
- bonnes dispositions pour le travail en équipe et le travail sous pression ;
- sens du respect des budgets et délais.

Compétences Organisationnelles :

- intégrité en accord avec les valeurs et les normes éthiques de la Banque Africaine de Développement ou tout autre bailleur de fonds ;

- flexibilité et adaptabilité aux aspects culturels, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- capacité à travailler dans un environnement multiculturel et de façon efficace dans un contexte sociopolitique difficile.

Développement et efficacité opérationnelle :

- bonne capacité de planification de son travail de manière autonome et capacité de gérer plusieurs priorités à la fois ;
- capacité à appuyer l'identification, la formulation, la mise en œuvre des activités du projet ;
- excellente capacité de communication avec les différents partenaires du projet (mission de contrôle , entreprises, et la Banque...).

Gestion et leadership :

- aptitude à être focalisé sur les résultats ;
- capacité à aborder constamment le travail avec énergie et ponctualité, ainsi qu'avec une attitude positive et constructive ;
- solides compétences en communication orale et écrite en français ;
- ouverture au changement et capacité à gérer des situations complexes.

4- PROCEDURES DE RECRUTEMENT

a. Étapes de recrutement

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes :

1. une phase de présélection sur analyse de dossiers ;
2. une phase d'entretien ;
3. une phase de négociation du contrat.

b. Critères de présélection et de sélection des candidats

Une grille de présélection arrêtée par l'équipe de préparation du Projet sera établie en considération des termes de référence.

La sélection des candidats (e) sera basée sur les critères non exhaustifs suivants :

- la qualification ou le niveau d'étude (diplôme) ;
- l'expérience professionnelle globale, spécifique et similaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe et à exécuter des missions de terrain.

c. Méthode de sélection et dossier de candidature

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes :

- une phase de présélection sur analyse de dossiers ;
- une phase d'entretien ;
- une phase de négociation du contrat.

Les personnes intéressées sont invitées à fournir les documents suivants :

- Un curriculum vitae (CV), (avec inscription des personnes de référence à contacter pour vérification des expériences);
- Une copie du diplôme ;
- Une lettre de motivation précisant la prétention salariale, adressée au coordonnateur du PDZTA-2.

Le dépôt des candidatures est attendu par **voie électronique** aux adresses stndia@ageroute.ci.com avec copie à luomokroi@ageroute.ci ou **physiquement** au siège de la Cellule de Coordination du PDZTA-2 sise à Cocody djogorobité1 lot n°577, ilot n°66.

5- DUREE DE LA MISSION

La durée du contrat du Spécialiste en sauvegarde environnementale s'étale sur la durée du projet suivant un contrat à durée déterminée à termes imprécis qu'il aura signé avec l'AGEROUTE. La durée du projet est de 5 ans minimum. Toutes fois le consultant bénéficiera d'une période d'essai de 6 mois renouvelable une fois avant toute confirmation